



Les crèches de Cracovie sur la liste de l'UNESCO

2019-01-29

La tradition de la construction des crèches cracoviennes a été inscrite sur la liste représentative du «Patrimoine culturel immatériel» par l'UNESCO. La décision a été adoptée par le comité, le 29 novembre 2018. C'est la première inscription du genre concernant le patrimoine immatériel polonais.

Cette tradition a joint la liste déjà occupée par environ 400 différents coutûmes, parmi lesquels le yoga de l'Inde, la rumba du Cuba, le chant portugais fado, la calligraphie chinoise ou le régime méditerranéen. Les fabricants de crèches soulignent que les crèches sont effectuées autor du monde, celles de Cracovie ont pourtant un caractère particulier, créées avec des éléments architectoniques cracoviens choisis. La tradition dure continuellement depuis le XIXème siècle. À l'origine, c'étaient les artisans qui effectuaient les crèches. Ils marchaient ensuite d'une maison à l'autre, en présentant leurs oeuvres qui à cette époque-là jouaient le rôle de petits théâtres portatifs.

Toutes les années, le premier jeudi de décembre, le concours des crèches a lieu sur la Place de Grand Marché, près de la statue d'Adam Mickiewicz. Jury se compose de historiens, ethnographes, historiens de l'art, architectes, plasticiens. Les fabricants arrivent à 12h00 en cortège qui s'arrête à côté de la statue et présentent leurs oeuvres. Toutes les crèches des participants sont présentées, indépendemment des résultats du concours, à Celestat (rue Lubicz, 16) dans le cadre de l'exposition (du 9 décembre à 16h00 au 24 février 2019).